



LACOVAR

"Les Amis de la Corniche Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O. du 17 août 1967

Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007

Fédération pour la protection de l'Environnement

Agrément Préfectoral pour le département du Var : 2014 à 2019

Co-fondatrice de l'URVN

(Union Régionale Vie et Nature)

213, rue de la Soleillette

83700 SAINT-RAPHAEL

Tél : 04 94 95 42 28

Internet : www.lacovar.com/ E-mail : contact@lacovar.com

Saint-Raphaël, le 16/05/2019

Page 1/8

PROCES-VERBAL DE LA 52^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

Chers Adhérents,

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le procès-verbal de la 52^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de LACOVAR qui s'est tenue, de 9H15 à 11H30, **le jeudi 16 mai 2019 à l'Hôtel ***LA MARINA «BEST WESTERN» PORT SANTA LUCIA 83700 SAINT-RAPHAEL, en présence de Monsieur M. CHABERT, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, représentant Monsieur Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël.**

ORDRE DU JOUR : (9H30)

(Cet ordre du jour étant volontairement limité à quelques points de nos activités diverses)

- Message du Président M. Jean-Louis LE MOAL:

RAPPORT MORAL

LACOVAR, association de protection et de défense de l'environnement, existe depuis 52 ans et se félicite depuis de très longues années **sur les actions particulièrement positives de nos proches Elus et de leurs équipes**, regroupés aujourd'hui au sein de la CAVEM, pour la défense et la protection de l'Environnement de nos concitoyens, **sans oublier des Elus du Département et de la Région.**

Ils nous sont proches à plusieurs titres et largement connus et reconnus de tous et ils ont beaucoup de mérite à engager leurs projets malgré les lourdeurs d'une réglementation imposée par l'Etat jacobin depuis Paris avec son mille-feuilles administratif qu'ils doivent subir en permanence avec des règles et normes changeantes toujours plus nombreuses.

Ne faut-il pas aujourd'hui pour pouvoir reconstruire « NOTRE-DAME » de Paris en moins de 5 ans, faire une Loi spéciale, donc dérogoire, pour avoir une chance d'y parvenir...

Aujourd'hui encore, je tiens à vous dire l'importance du soutien des **membres adhérents** de notre association, **mais aussi celui de la très grande majorité des Elus et de leurs équipes.** Ces soutiens justifient et encouragent les actions de nos 18 Administrateurs, tous bénévoles, qui travaillent à préserver notre Environnement et limiter les abus dans le cadre du développement durable qui est un concept que nous défendons depuis de très nombreuses années.

Avec les ELUS et les services de l'ETAT, nos Administrateurs travaillent à l'aménagement des territoires dans le cadre des PLU, SCOT, PPRIF, PPRI, PCET, CSE, SIPME, Sites NATURA

2000, Commissions des carrières, régies diverses, etc., en tenant compte des défis du changement climatique et de ses nombreuses contraintes environnementales auxquelles il faut remédier d'urgence pour le bien des habitants de notre planète.

Nous avons la chance que nos Elus de la CAVEM, avec son Président Monsieur Roland BERTORA, soient des écologistes « éclairés » et actifs ce qui facilite toutes nos actions dont le Pôle Mobile Environnement, qui est un stand itinérant tenu par deux animateurs salariés de LACOVAR qui vont au contact de tous les publics pour les informer des actions de la CAVEM, conseiller et répondre à toutes les interrogations concernant l'Environnement durant la période juillet/août avec des jours fériés mais aussi durant des nocturnes où le public se trouve particulièrement nombreux.

Néanmoins, en dehors de cette zone très vertueuse de la CAVEM, LACOVAR est souvent à la peine en constatant que l'intérêt général, qui devrait obligatoirement s'imposer, n'est pas toujours la priorité et que le principe du pollueur/payeur du Grenelle de l'Environnement est souvent oublié de même que la règle d'avoir droit à un Environnement préservé pour chaque citoyen.

Par exemple, en défense de l'intérêt général LACOVAR était la seule association à militer dans l'« enquête publique » de 2018 pour la réouverture de la décharge de Bagnols en Forêt puisque le Balançan au Luc allait fermer en août et qu'il fallait envoyer ensuite nos ordures ménagères encore plus loin dans les Bouches du Rhône, ce qui était un non-sens écologique total pour ces norias de camions de déchets sur les routes et son coût prohibitif pour nos concitoyens ce qui n'a pas dérangé, semble-t-il, les quelques « ayatollas » locaux de l'écologie... Heureusement le problème est réglé depuis le début 2019 grâce aux travaux réalisés dans l'urgence par le SMIDDEV qui a une gestion vertueuse reconnue.

Aujourd'hui, comme en 2018, LACOVAR soutient Monsieur Nello BROGLIO Maire des ADRETS DE L'ESTEREL, dont l'engagement écologiste n'est plus à démontrer, et tous les habitants de la région qui s'inquiètent d'un projet polluant qui menace l'Environnement de toute cette région qui s'appelle « VALOR POLE FONTSANTE » consistant à ouvrir une future décharge en bordure de l'autoroute et du domaine de Séguret dont les premières maisons sont seulement à 730 mètres, ce qui est scandaleux pour ses habitants qui subissent déjà les pertes de valeur de leurs propriétés.

En effet, comment accepter qu'un projet d'une déchetterie sur 90 hectares arrive « à nos portes de maisons », piloté par le Maire de la commune de Callian et imposé sur la commune de Tanneron qui n'a pas la propriété des terrains, puisse apporter toutes ses futures nuisances aux riverains (visuelles, bruyantes, olfactives, sanitaires, etc.) en saccageant, de plus, la forêt en bordure de l'Estérel, futur « grand site » dont une partie est classée en zone P.P.R.I.F. mettant aussi en danger la ressource en eau du lac de Saint Cassien qu'utilise tout l'Est VAR pour son eau potable pompée par le SEVE à Fréjus.

De plus cette « décharge » devrait surtout concerner les déchets du BTP et « autres » des Alpes Maritimes qui est un département bien connu pour être « bétonné » à l'excès contrairement au Var.

Il est très surprenant qu'un Elu, dont LACOVAR ne peut que respecter ses fonctions électives de Maire de Callian et de vice-président départemental, de surcroît délégué à l'Environnement, puisse promouvoir personnellement avec insistance un tel projet qui n'apportera que nuisances à l'Environnement et aux populations proches par une installation d'une emprise de 90 hectares dont le département du Var n'a nul besoin, (voir par exemple Star environnement, Ecopôle et

Cemex Pont du duc à Fréjus, etc.), ce qui est en contradiction avec les règles du Grenelle de l'Environnement.

Monsieur CAVALLIER justifie aussi que cette décharge est indispensable au département des Alpes Maritimes afin de remédier à des décharges sauvages des déchets du BTP dans ce département voisin qui n'a su jusqu'à présent que « bétonner » à outrance sans bien contrôler la situation, par rapport au Var. Pourtant son arrière-pays ne manque pas de sites pouvant recevoir les décharges nécessaires respectant la règle « pollueur/responsable » suivant le principe rappelé tout dernièrement à ce sujet par notre Président de région Monsieur Renaud MUSELIER avec copies aux différents Préfets.

LACOVAR s'étonne que Monsieur CAVALLIER puisse aussi affirmer « il n'y aura pas d'odeur » dans Var-matin du 8/11/2018 alors que cette décharge pourra recevoir des déchets verts en compostage et même les « sédiments » (donc des vases puantes) issues de dragages des ports... Connait-il vraiment ce dossier qu'il porte pourtant avec une grande insistance ?

Que penser que ce même Elu puisse proposer, en échange d'un ralliement au projet « Valor Pôle Fontsante », à Monsieur Nello BROGLIO de « négociateur » le partage des futures redevances de cette décharge ? La défense et protection de l'Environnement serait-elle une affaire d'argent pour certains ?

Que penser quand internet nous apprend que Monsieur CAVALLIER serait le gérant d'une société unipersonnelle de conseil « CEYX conseil », ce qui n'est pas interdit aujourd'hui pour un Elu, mais interpelle sur un mélange des genres toujours possible.

Que penser aussi des prises de position « outrancières » de Monsieur CAVALLIER dans Var-matin du 6/03/2018 annonçant avec fracas sa démission du parti LR, qui pourtant lui a permis d'être élu au sein d'un conseil municipal composé de 19 LR, 2 EXD et 2 divers gauche, tout en indiquant au passage que « ESTROSI a l'air d'un menteur... MUSELIER d'un renégat » pour quelques temps plus tard clamer son adhésion au parti « AGIR » du premier ministre Edouard PHILIPPE et du ministre de l'économie Bruno LEMAIRE quand le « vent a tourné »...

LACOVAR est apolitique mais dans de telles conditions, ne peut que s'inquiéter de l'engagement « Environnemental » réel de Monsieur CAVALLIER au niveau départemental et local dont les prises de positions semblent clairement opposées au bien-être d'une majorité de nos concitoyens qui se sentent menacés par le projet « VALOR POLE » mais aussi pour le RD101 et l'aérodrome de Fayence.

D'autre part, LACOVAR est lassée d'entendre Monsieur CAVALLIER vouloir ne répondre que sur la pollution éventuelle des eaux du Lac de Saint Cassien que nous buvons dans l'Est-Var, qui n'est qu'un aspect des nombreuses nuisances possibles du projet « VALOR POLE », ou qu'il prétende que les opposants sont peu nombreux alors que déjà LACOVAR et ses adhérents s'y opposent dont tous les habitants des Adrêts de l'Estérel, le lotissement du Domaine de Séguret et ses 400 maisons plus les 100 maisons des Esteret du Lac à Montauroux...

Monsieur CAVALLIER nous ne voulons rien de votre projet « VALOR POLE » et si vous aimez voir des poubelles et les sentir, mettez-en une devant votre porte...

Nous reviendrons en détail sur ce mauvais projet « VALOR POLE » dans l'ordre du jour de cette assemblée générale dans quelques instants.

En conclusion, nos actions ont été multiples en 2018 et seront développées encore en 2019 car LACOVAR restera vigilante.

Je tiens à remercier encore les nombreux Elus de la région et leurs équipes, de même que le SMIDDEV, qui nous soutiennent activement depuis des années, ainsi que tous nos adhérents qui permettent à LACOVAR d'exister.

Merci également à Var-matin qui nous fait régulièrement l'amitié d'informer ses lecteurs sur nos différentes actions.

Le Président, Jean-Louis LE MOAL

Lors des votes, le terme d'unanimité sera utilisé en l'absence d'opposition ou d'abstention.

- Rapport financier 2018 et approbation de la gestion 2018 – Mme TEMEME, Trésorier :

Suivant décompte joint à cette convocation, les comptes 2018 font apparaître un solde positif annuel de : 319,21 €, notre association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement, étant à signaler que le bureau exécutif a déjà validé ces comptes après contrôle.

Voté à l'unanimité

- Approbation des cotisations adhérents pour 2020 suivant les propositions du bureau exécutif et sans augmentation depuis 2010 :

Il vous est proposé de voter les cotisations de 2020, sans augmentation :

Membre actif : 25€ (soit 8€ + 17€ déductibles des impôts)
Couple : 40€ (soit 13€ + 27€ déductibles des impôts)
Bienfaiteur : 50€ (soit 17€ + 33€ déductibles des impôts)
Donateur : sans limite mais – 66% déductibles des impôts

Voté à l'unanimité

- Parmi les 18 Administrateurs bénévoles, renouvellement pour trois ans des 10 Administrateurs dont les mandats se terminent:

M. Pierre CHUILLON
M. Gilbert CONCAS
M. Philippe DRUELLE
Mme Any GATTO
Mme Solange GERASSI
Mme Josiane TEMEME
Mme Julia TOSCANO
Mme Claudine VANCELL
Mme Stéphanie LE MOAL
M. Robert MAILLET

Voté à l'unanimité

Présentation à l'assemblée et élection pour trois ans de nouveaux Administrateurs bénévoles:

Mme Mireille GAIERO

Voté à l'unanimité

Quelques dossiers suivis ou en cours de traitement :

- Risques d'inondation ruisseau des léonards au détriment de l'ASA les Charles au MUY et bassin de décantation dangereux :

Le dossier est en cours de règlement suivi par la Première Vice-Présidente du Conseil Départemental Madame F. DUMONT qui était présente l'an dernier à notre assemblée générale.

- Problèmes toujours posés par les P.P.R.I.F. dans la région (Fréjus (A) et Saint-Raphaël (B)) :
(Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt)

A) - Fréjus : ASLP à Saint Jean de l'Estérel:

LACOVAR et ses Administrateurs M. et Mme BELYNCK se sont investis depuis de nombreuses années avec la Ville de Fréjus pour trouver des solutions à l'ensemble des 24 terrains qui restent inconstructibles dans différents zonages puis avec la CAVEM au niveau du SCOT qui a intégré un « hameau » permettant enfin une solution, après 15 ans, pour 13 terrains pour 57.226 m² en zone rouge dont les éléments ont été repris dans le nouveau PLU de la ville de Fréjus ce qui a été approuvé par LACOVAR dans l'enquête publique. Néanmoins, cette solution du « hameau » qui est un très grand progrès, reste une solution pour le cas où les échanges de terrains en cours ne seraient plus possibles.

Il s'agit d'un progrès considérable à mettre au crédit du Maire de Fréjus et de la CAVEM.

B) - Saint-Raphaël : Voie DFCI non réalisée depuis 16 ans entre le Domaine de la Bastide et le Domaine du Rastel à AGAY :

Depuis toutes ces années une quarantaine de maisons et terrains restent inconstructibles en cas d'incendie faute d'une voie pompier entre les deux domaines et il manque encore dans le RASTEL une borne incendie en haut de l'avenue de la Corniche, malgré bien des relances faites au Président du Rastel qui ne semble pas très soucieux du risque incendie malgré un zonage B0 qui devrait mériter une attention particulière... Par ailleurs, plusieurs de nos adhérents s'inquiètent des espaces verts du Rastel mal débroussaillés comme par exemple le long de la voie de chemin de fer.

LACOVAR rappelle que, contrairement au risque inondation, le risque incendie n'est pas pris en compte par les assurances en garantie « catastrophe naturelle » ce qui est très lourd de conséquences pour les particuliers des zones B0 et rouge des PPRIF en cas d'incendie...

Aujourd'hui, une solution est en cours grâce aux actions de Monsieur Frédéric Masquelier et de ses Adjointes qui ont relancé ce dossier depuis février 2018...mais la réponse imminente que nous attendions ne s'est pas concrétisée aujourd'hui malgré la présence de Monsieur M. CHABERT, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, représentant Monsieur Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël.

Des interrogations subsistent sur le suivi réel de ce dossier annoncé comme prioritaire en février 2008 par l'ancien Premier Adjoint qui a démissionné depuis.

LACOVAR ne doute pas de la détermination de Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël et ne manquera pas de l'inviter à notre prochaine A.G. de février 2020.

- Ligne TGV puis LGV et enfin devenue NLFP (région de Montauroux):

Après des années d'intervention de LACOVAR et de nos Administrateurs, Serge KOSTER et M. et Mme GERASSI, les menaces sur le hameau des Esterets du lac sont peut-être en cours de règlement (mention d'évitement des Esterets sur le dernier tracé projeté en réunion) mais les associations sont désormais écartées de la concertation au profit des Maires qui devront rester vigilants.

-Dossier du PLU de la commune du RAYOL-CANADEL au Tribunal Administratif:

-Soutien actif de LACOVAR à l'association de sauvegarde de la Tessonnière :

Après des années d'interventions de LACOVAR et de nos Administrateurs, Claudine VANCEL et Robert MAILLET, l'Etat et la Commune reconnaissent enfin que la zone de la Tessonnière n'est pas « un espace remarquable »... De plus une partie de la zone de la Tessonnière redevient constructible au PLU voté par la commune après accord de l'Etat. Il s'agit d'une première victoire encourageante mais très insuffisante pour les victimes et propriétaires de cet ensemble qui méritent beaucoup mieux...

Il y a eu plusieurs recours devant le Tribunal Administratif de Toulon qui ont été perdus par toutes les associations, dont LACOVAR, qui n'a pas fait appel.

Nous resterons très vigilants pour les prochaines révisions de ce PLU qui ne manqueront pas de se réaliser après les prochaines élections municipales de 2020.

- Projet « RD 101 » au niveau des Estérets du Lac :

Les ennemis de la nature restent à la manœuvre au lieu d'améliorer l'existant...

- Suites du tout à l'égout au Rastel d'AGAY réalisé grâce à la CAVEM :

Devant les carences des Syndics du Domaine du Rastel à réaliser les travaux obligatoires du tout à l'égout, la CAVEM s'en est finalement chargée en « exécution d'office » mais les Syndics ont décidé d'en répartir le coût non pas entre les 203 co-lotis, suivant le cahier des charges du lotissement, mais suivant une répartition nouvelle et jamais utilisée depuis 40 ans « par bassins versants » à l'avantage de certains, dont au moins son Président, qui paye par ce mode de calcul nouveau 10.000 € environ quand d'autres payent jusqu'à 19.000 €.

Des adhérents de LACOVAR s'étonnent et se plaignent d'une mauvaise gestion globale de cette ASA du Domaine du Rastel, (état des routes, débroussaillage, procédures judiciaires perdues, etc.) qui est délibérément opaque sur la communication de sa comptabilité.

Il semblerait par ailleurs que la CAVEM n'aurait pas reçu environ 150.000 € pour le solde des travaux terminés en 2016..., ce qui est très inquiétant pour le procédé et la réputation des co-lotis.

- LES ADRETS : PROJET FONTSANTE et graves nuisances à l'Environnement :

En effet, malgré tous les sites existants de déchetteries qui suffisent largement au département du VAR, un projet supplémentaire propose d'ouvrir prochainement une énorme « déchetterie » sur un site de 90 hectares au niveau de la commune de TANNERON dénommé « VALOR PÔLE » de FONTSANTE avec des risques écologiques mettant gravement en cause la ressource en eau de l'Est-Var, le site de la forêt de l'Estérel dont une partie classée au P.P.R.I.F., et surtout la remise en cause de la tranquillité des habitants de la région devant subir une multitude de nuisances dont l'impact visuel, les nuisances

olfactives, les poussières et le roulage de milliers de camions (plus de 100 par jour) transbordant environ 400.000 tonnes par an, venant principalement des Alpes Maritimes, qui alimenteront le site de cette future « déchetterie » joliment appelée I.S.D.N.D., Installation de Stockage de Déchets non Dangereux.

La présentation de ce projet présenté comme « écologique » sur plus de 100 pages amène à s'interroger comment le département voisin des Alpes Maritimes, qui serait le premier bénéficiaire du site, après les instigateurs du projet, accepte de se priver d'une si belle installation, alors qu'il pourrait aussi bénéficier chez lui des subsides qu'il est prévu de verser généreusement à :

Commune de CALLIAN : jusqu'à **680.737,00 € par an** (voir pages 97/98) qui est propriétaire des terrains sur la Commune voisine de Tanneron, cette dernière découvrant la pratique du « coucou »...

Commune de TANNERON : jusqu'à 31.668,00 € par an (voir pages 98/99), plus des versements au département du Var, à la région et aux communes de Tanneron et des Adrets sous forme de taxes communales potentielles d'1,50 € la tonne (voir page 99).

Il est triste de constater que certains puissent envisager le saccage de la nature et de notre cadre de vie au détriment de nos concitoyens mais en percevant les « deniers » de la trahison portée par ce projet...

D'après le principe pollueurs/payeurs : il serait souhaitable que le département des Alpes Maritimes garde tous ses divers déchets dont ceux du BTP chez lui et nous laisse, en l'état bien préservée, notre belle nature de l'Estérel de même que les eaux pures du lac de Saint-Cassien dont la ressource potable que nous buvons qui est compromise par ce projet auquel LACOVAR s'oppose avec beaucoup d'Elus de notre proche région.

-Prévention des feux de forêts :

Rappel des règles du débroussaillage...

- Interdiction des feux de jardin (rappel)

- « Pôle Mobile Environnement » :

Stand itinérant de notre association tenu par 2 animateurs salariés, à temps partiel, par LACOVAR, qui dispensent des formations à l'Environnement au grand public en partenariat actif avec les Municipalités locales de la CAVEM.

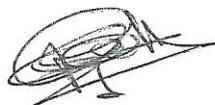
Plus d'un millier de personnes fréquentent ce stand chaque année et peuvent aussi s'exprimer...

A noter par les habitants depuis 4 ans : la grande efficacité du service de démoustication de la CAVEM.

-Fin de l'ordre du jour : 11H30

Ci-joint : comptes 2018 page 8/8

Le Vice-Président



Philippe DRUELLE

Le Président



Jean-Louis LE MOAL

06 82 62 24 06

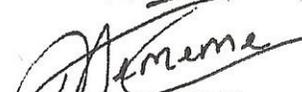
8/8

ASSOCIATION LACOVAR COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

PRODUITS				CHARGES			
	2018	2017	2016		2018	2017	2016
Produits d'exploitation				Charges d'exploitation			
Cotisations	5.663,78	6.015,27	6.441,25	Achats et charges externes	5.165,37	5.361,89	5.793,04
Prestations				Impôts et taxes			
Subventions	10.000,00	10.000,00	10.000,00	Salaires et charges sociales	8.179,20	8.154,06	8.091,16
Bénévolat	9.150,00	9.150,00	9.150,00	Bénévolat	9.150,00	9.150,00	9.150,00
Total produits d'exploitation	24.813,78	25.165,27	25.591,25	Dotation aux amortissements	2.000,00	2.000,00	2.000,00
Rompu				Actifs Immobilisés : 13.878,00			
Produits financiers				Total charges d'exploitation	24.494,57	24.665,95	25.034,20
Total produits financiers				Charges financières			
				Total charges financières			
Produits exceptionnels				Charges exceptionnelles			
Total Produits exceptionnels				Total charges exceptionnelles			
TOTAL PRODUITS	24.813,78	25.165,27	25.591,25	TOTAL CHARGES	24.494,57	24.665,95	25.034,20
				RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE	319,21	499,32	557,05

Saint-Raphaël, le 31/12/2018

Le Trésorier


 Josiane TEMEME

Le Président


 Jean-Louis LE MOAL

LACOVAR
 Les Amis de la Corniche Varoise
 213, rue de la Soleillette
 83700 SAINT-RAPHAËL
 Tél. : 04 94 95 42 28
 E-mail : contact@lacovar.com